

# REGLEMENT INTERIEUR

## ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE PARIS

### Article 1 : MISSIONS

#### 1- Mission Présidence

- Représenter l'association dans tous les actes de la vie civile et auprès de toute instance nécessaire à la poursuite de l'objet
- Convoquer et présider les assises de l'AGEP
- Garantir la poursuite de l'objet de l'AGEP
- Assurer la coordination entre les différentes missions de l'AGEP
- Rédiger la Politique générale, sa planification, ainsi que le Bilan moral
- Représenter l'AGEP aux assises de la FAGE et restituer un CR au Réseau de l'AGEP
- Organiser les assises de la FAGE se déroulant à Paris
- Entretenir des relations de bon entente et de travail avec le Bureau national de la FAGE ainsi qu'avec l'ensemble des structures qui y sont adhérentes
- Entretenir des relations de proximité avec les structures étudiantes des Académies de Créteil et Versailles dans un principe de solidarité francilienne
- Entretenir des relations cordiales, fermes et sans ambiguïté avec les responsables parisiens des autres organisations nationales étudiantes.

#### 2- Mission Secrétariat Général

- Représenter administrativement l'association
- Etre garant de la conformité des actions de l'AGEP avec ses Statuts et son Règlement Intérieur, notamment du respect des valeurs et du bon déroulement des assises
- Se charger de la correspondance et des archives, rédiger les procès-verbaux de délibérations des assises de l'association, et tenir le Registre spécial
- Gérer la domiciliation, les locaux, l'assurance et les relations avec la Préfecture.

#### 3- Mission Trésorerie

- Représenter financièrement l'association
- Gérer le patrimoine de l'AGEP et assurer sa bonne santé financière
- Effectuer les paiements, percevoir les recettes et tenir une comptabilité régulière des opérations dans le Livre de compte contenant les justificatifs de toutes les transactions
- Rédiger le Bilan prévisionnel et le Bilan financier
- Assurer une politique de partenariats efficace et conserver une liste exhaustive des partenaires avec contrats, prestations, obligations et contacts.

#### 4- Mission Réseau

- Gérer le tissu associatif et indépendant de l'Académie et aider à son essor, en collaboration avec les Référents de PUS
- Démarcher et conventionner les structures étudiantes de l'Académie compatibles avec les valeurs et le fonctionnement de l'AGEP
- Créer des associations étudiantes indépendantes dans l'ensemble des sites universitaires et scolaires où aucune structure de ce type n'existe
- Tenir un listing des contacts des différentes structures étudiantes de l'Académie
- Organiser l'hébergement des Elus et cadres nationaux de la FAGE en déplacement à Paris.

#### 5- Mission Communication

- Avoir une politique de communication à destination des Etudiants et futurs Etudiants de l'Académie, les institutions ainsi que la Presse
- Gérer le site Internet et le maintenir à jour quotidiennement
- Gérer les comptes des réseaux sociaux, Facebook et Tweeter notamment, de l'AGEP et superviser les comptes de chaque PUS
- Gérer les mailing-listes (Général, PUS, Présidents, Agoraé) et l'adresse e-mail de l'AGEP
- Gérer la Liste de diffusion News Info AGEP
- Avoir une politique de Communiqués de Presse
- Etre présent à la rentrée étudiante, sur les chaînes d'inscription et lors des AG de présentation via des supports de communication adaptés, notamment PPT et plaquette
- Editer les différents supports de communication, notamment les plaquettes AGEP, les banderoles, les affiches, les tracts, les cartes de visite, les cartes de vœux...
- Editer une ligne de vêtements AGEP, notamment sweat AGEP
- Emettre un Guide de l'Etudiant de Paris présentant notamment les Universités et Ecoles, les filières, les débouchés, la représentation étudiante, les contacts utiles, les bons plans sorties...
- Emettre le Petit Parisien, journal mensuel de l'AGEP à destiné des Etudiants de Paris en format .pdf téléchargeable
- Emettre un Journal TV de l'AGEP mensuel sur Internet

#### 6- Mission Formation

- Organiser 2 Congrès annuels de formation à destination des Elus et des responsables associatifs
- Organiser un Formation Tour itinérant en fonction des besoins du Réseau
- Créer des Kits de formation en partenariat avec la FAGE
- Emettre le Guide de l'AGEP.

#### 7- Mission Elections & Suivi des élus

- Présenter une liste AGEP aux élections des représentants étudiants au CA du CROUS de Paris
- Présenter des listes AGEP aux élections étudiantes de l'ensemble des Conseils et organes de représentation des EPCSCP de l'Académie
- Gérer l'agenda des différentes élections étudiantes de l'Académie
- Organiser les campagnes électorales en relation avec les Missions Communication et Réseau
- Organiser le suivi des Elus de l'AGEP
- Gérer le vote FAGE des Elus étudiants de l'AGEP aux Conseils nationaux et démarcher l'ensemble des Elus indépendants à cet effet.

#### 8- Mission Enseignement supérieur

- Etablir le Programme « Enseignement supérieur » de l'AGEP
- Organiser la réflexion de la structure autour des thématiques d'actualités de l'enseignement supérieur
- Gérer les « affaires courantes » de l'ES sur l'Académie de Paris
- Suivre les grandes thématiques ES globales ou par domaine de disciplines, avec les Référents de grand domaine, tant dans leurs discussions nationales, en collaboration avec les Elus CNESER, que dans la mise en place locale
- Représenter l'AGEP auprès de chaque établissement d'enseignement supérieur de l'Académie de Paris, en collaboration avec les Elus et établir une démarche allant de la réunion préparatoire, au processus décisionnel et au CR public
- Siéger notamment aux Assises régionales de l'ESR, à la Chancellerie des Universités et au Rectorat.

#### 9- Mission Questions sociales

- Etablir le « Programme Questions sociales » de l'AGEP
- Organiser la réflexion de la structure autour des thématiques d'actualités des œuvres et de la santé étudiante
- Gérer les « affaires courantes » des QS sur l'Académie de Paris
- Suivre les grandes thématiques QS nationales, en collaboration avec les Elus CNOUS, ainsi que la mise en place locale, en collaboration avec les Elus CROUS
- Représenter l'AGEP auprès du CROUS de Paris, en collaboration avec les Elus et établir une démarche allant de la réunion préparatoire, au processus décisionnel et au CR public
- Etablir une « Carte sociale » de l'Académie de Paris avec des « Points QS » à destination des Etudiants
- Mettre en œuvre le projet Santé étudiante de la FAGE
- Participer aux projets du SIUMPS et à la Médecine préventive des Universités
- Gérer les relations avec les Mutuelles étudiantes, et siéger dans leurs CA.

#### 10- Mission Vie étudiante & Jeunesse

- Etablir le Programme « Vie étudiante » de l'AGEP
- Siéger notamment à la Mairie de Paris, à la MIE et à EPLC et dans tout organisme en rapport avec les conditions de vie étudiante
- Proposer des Kits Projets aux Associations
- Favoriser la tenue d'événements à caractère culturel et sportif, notamment un Festival étudiant
- Favoriser la tenue d'événements à caractère scientifique
- Favoriser la tenue d'événements à caractère festif, notamment des soirées AGEP
- Fournir des réductions et autres bons plans pour les Etudiants de l'Académie, en collaboration avec le CM Partenariats.

#### 11- Mission Prévention, Solidarité, Citoyenneté & Militantisme

- Participer à des campagnes de santé publique notamment le Sidaction / JMCS
- Participer à des campagnes solidaires notamment le Téléthon
- Développer une Agoraé sur Paris
- Développer une expertise sur les conditions étudiantes à Paris via des questionnaires adaptés
- Développer la citoyenneté et le militantisme étudiant
- Favoriser l'accueil des Etudiants étrangers
- Siéger notamment dans les structures d'économie sociale et solidaire.

## Article 2 : POLES UNIVERSITAIRES & SCOLAIRES

Les 13 Pôles Universitaires et Scolaires de l'Académie de Paris sont définis comme suit :

- Université Panthéon-Sorbonne
- Université Panthéon-Assas
- Université Sorbonne Nouvelle
- Université Paris Sorbonne
- Université Paris Descartes
- Université Pierre et Marie Curie / MNHN
- Université Paris Diderot
- Université Paris-Dauphine
- CNAM / EHESS / EPHE
- Université Paris Nord / IEP de Paris / INALCO / IPGP
- ENS de Paris / ENC / ENPC / ENSAM / Observatoire de Paris
- Ecoles paramédicales
- Autres établissements.

## Article 3 : DOMAINES DE FORMATION

Les 4 Domaines de formation sont définis comme suit :

- Humanités
- Santé
- Sciences et Techniques
- Sciences sociales.

## Article 4 : RELATIONS EXTERIEURES

L'AGEP organise une politique de communication extérieure et de représentation auprès des organismes suivants dans le respect de l'Article 4 des Statuts :

- Autorités de tutelle universitaires et sociales :
  - Académie de Paris et Recteur
  - Chancellerie des Universités de Paris et Grand Chancelier
  - CROUS de Paris, Réseau et CNOUS
  - Universités et Ecoles de l'Académie et leurs directions
  - CNESER
  - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Collectivités locales et assimilés :
  - Mairie de Paris, leurs Conseillers et leurs instances
  - Conseils parisiens représentatifs des étudiants et de la jeunesse
  - Mairies d'Arrondissement et leurs Conseillers
  - Parlementaires de Paris
  - Région Ile-de-France
- Presse / Opinion publique.

Fait à Paris 6e, le 14/07/2012